

## **Compte administratif (CA) 2011 du Conseil général de l'Aube**

### *Bilan de l'année 2011 pour l'Aube*

- ▶ De bons indicateurs financiers,  
témoins d'une gestion saine et prudente**
  
- ▶ Une satisfaction toutefois teintée  
d'extrême prudence pour l'avenir,  
les bons résultats ayant partie liée  
à des recettes exceptionnelles, non pérennes**
  
- ▶ La maîtrise de la dépense et de la dette  
toujours d'actualité, afin de préserver  
la capacité d'investissement**

Reflet exact de l'activité de l'année passée, le compte administratif 2011 s'élève, en dépenses à 329,3 M€, un niveau quasi identique à celui de 2010 (333,3 M€).

## Les bons indicateurs de l'année 2011

### ► Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré la hausse des dépenses sociales obligatoires

- La hausse globale a été limitée à + 1,94 % (*hors provisions*) alors qu'à eux seuls, les 4 grands postes de dépenses sociales obligatoires (allocations RSA, APA, PCH et frais d'hébergement) bondissent de 8 M€ : 125 M€ en 2011 contre 117 M€ en 2010.
- La hausse des frais de personnel, en particulier, a été contenue à + 1 % (contre + 3,2% en 2009 et + 2,4% en 2010, à périmètre constant)
- Signalons aussi la maîtrise des charges à caractère général (- 0,3 %), des autres charges de gestion courante (- 2,5 %) et des charges financières de fonctionnement (- 14,6 %).

### ► Maintien d'un bon niveau d'investissement : 51 M€ hors dépenses financières,

Après le plan de relance de 2009, le niveau des investissements a mécaniquement marqué le pas, tout en restant soutenu. Le nouveau cycle amorcé en 2011 –année de transition– se traduira par une hausse progressive des investissements à partir de 2012, grâce au lancement de grands chantiers :

- construction du Centre de congrès de l'Aube,
- extension de l'Hôtel du Département,
- construction de l'école d'ingénieurs EPF,
- deuxième extension de l'UTT.

### ► Net rebond de l'autofinancement : 53 M€ en 2011 (contre 45,7 € en 2010 et 39,1 M€ en 2009)

#### en partie lié, toutefois, à des recettes exceptionnelles

Ce bon résultat, certes lié à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, demeure conjoncturel, car il a été aussi obtenu grâce à des recettes exceptionnelles (*cf page suivante*).

*Pour mémoire* : L'autofinancement, c'est la part des recettes de **fonctionnement** pouvant être affectée à des dépenses d'**investissement**. C'est un indicateur de la capacité d'une collectivité à investir sans avoir recours à l'emprunt.

### ► Baisse continue de l'endettement : 62,9 M€ en 2011 (contre 71,8 M€ en 2010 et 77,7 M€ en 2009)

#### L'Aube : 4<sup>e</sup> département le moins endetté de sa strate Et une dette très sécurisée (95 % en taux fixe)

L'Aube est le 4<sup>e</sup> département le moins endetté de sa strate de population – strate qui compte 28 départements de 250 000 à 500 000 habitants.

Son **taux de désendettement** a continué de baisser, passant de 2 ans en 2009 à **1,2 ans** en 2011 (**moyenne nationale : supérieure à 5 ans**).

#### Stratégie de gestion de la dette adoptée par le Conseil général de l'Aube :

- > privilégier la sécurisation de l'encours (95 % de la dette en taux fixe),
- > garantir la liquidité financière nécessaire.

## **Des recettes exceptionnelles, non pérennes, qui incitent à la prudence**

Les bons indicateurs 2011 résultent, pour une grande part, de la **gestion rigoureuse** conduite par le Conseil général :

- **politique « traditionnelle » de maîtrise de la dépense et de la dette,**
- **plan de sauvegarde adopté dès 2010, aussitôt après l'annonce du gel des dotations de l'Etat aux collectivités.**

Il faut toutefois noter que, si les équilibres ont pu être à ce point préservés, c'est aussi grâce à un excédent de recettes de fonctionnement. Or, cet excédent est essentiellement dû à **3 recettes exceptionnelles, non pérennes,** sur lesquelles le Conseil général ne pourra donc pas forcément tabler dans les années à venir :

- ▶ **1) Un versement exceptionnel, par l'Etat, de sommes qu'il aurait dû verser au Conseil général au cours des années précédentes, au titre du RSA (Revenu de solidarité active).**

Ce rattrapage fait apparaître une « surcompensation » de + **6,1 M€** dans les comptes 2011, au regard de la compensation annuelle normale. Cette surcompensation fera l'objet d'un rattrapage partiel, par l'Etat, sur 3 ans.

- ▶ **2) Une hausse de + 5,6 M€ au titre des droits de mutation liée au dynamisme du marché immobilier.**

Face à cette hausse circonstancielle, la plus grande prudence reste de mise. Les droits de mutation constituent en effet une ressource volatile, directement dépendante du marché immobilier (ventes et achats). Rappelons qu'en 2009, les droits de mutation avaient baissé de 4,5 M€ en raison de la crise économique...

- ▶ **3) Une recette de 4,5 M€ au titre du fonds national de péréquation des droits de mutation.** La pérennité de ce fonds destiné à assurer une certaine solidarité entre les départements est toutefois loin d'être assurée. Cette recette est en effet étroitement liée au dynamisme national des droits de mutation et donc, du marché immobilier.